

DNA mères.
04.05.11

Un combat usant

■ Le conseil européen des enfants du divorce (CEED) poursuit son combat jamais achevé. Le drame des parents franco-allemands divorcés qui se déchirent pour la garde des enfants continue à défrayer régulièrement la chronique.

Pour attirer une nouvelle fois l'attention des parlements nationaux et européens, des pères et des mères concernés ont décidé de se réunir symboliquement, dimanche 8 mai à Strasbourg (*).

De nombreux pères ou mères peuvent témoigner des souffrances endurées, telle le cas très médiatisé de Marie Geiss-Galimard, qui tente de récupérer depuis des mois ses deux enfants, âgés de 7 et 5 ans, nées en France, et qui a formulé une requête auprès de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg. Elle a finalement obtenu un droit de garde alterné, qu'elle se trouve dans l'impossibilité d'exercer en France.

C'est aussi le cas, peu banal, d'un couple qui résidait au moment des faits, à la fois à Kehl et à Strasbourg pour pouvoir exercer ses professions respectives.

Des mois de bataille pour récupérer leurs filles

Tout commence fin 2007.

« Un vendredi soir, je me rends à l'école, puis au jardin d'enfant de Kehl, où on me signale que mes deux filles ont été emmenées par l'administration allemande du Jugendamt, office d'assistance à l'enfance », se remémore la maman allemande. « Le lundi, on m'apprend officiellement qu'elles ont été placées en famille d'accueil, sans même que j'en sois avertie au préalable ! » Un drame dont l'origine a par la suite été éclaircie.

À partir de là, le père et la mère, qui élevaient conjointement leurs enfants, devront batailler durant six mois pour récupérer les filles, de nationalité française, et déboursier des sommes

conséquentes en frais d'avocats.

Les parents ont déposé plainte pour soustraction et enlèvement d'enfant de la part des autorités allemandes. « Comme j'ai obtenu finalement une permission de visite auprès de mes filles, j'ai traversé avec elles le pont de Kehl pour une sortie à Strasbourg. La police allemande a immédiatement lancé un signalement Interpol », raconte le père. Le couple, qui avait décidé de jouer la transparence, a pu plaider sa bonne foi auprès de la police française, prouvant ainsi qu'il n'y avait pas détournement de mineures.

Une famille déchirée

Et, pour aller au fond de l'affaire, les parents ont eux-mêmes sollicité une enquête auprès des services sociaux français pour démontrer qu'ils traitaient correctement leurs enfants. Le résultat, positif, a été envoyé au juge allemand, mais depuis

trois ans l'affaire n'est pas close. Entre temps, la maman, parfaitement bilingue, a déménagé en France.

« Nous continuons à nous battre, mais nos filles ont été traumatisées, notamment l'aînée et pour ma part je n'ai pas retrouvé de travail depuis que j'ai quitté mon emploi à Kehl, car j'ai peur de remettre les pieds en Allemagne. Une affaire comme celle-là marque une vie », confie la mère.

Le CEED exige « que le gouvernement français défende les droits fondamentaux de ses ressortissants face aux administrations allemandes » et « dénonce le détournement des accords européens par les autorités allemandes à leur seul profit ».

Laurence Rey

(*) à 15h, sur la passerelle Mimram reliant Strasbourg à Kehl. Des groupes de parents organisent une manifestation publique ce même jour dans trois autres villes en France.